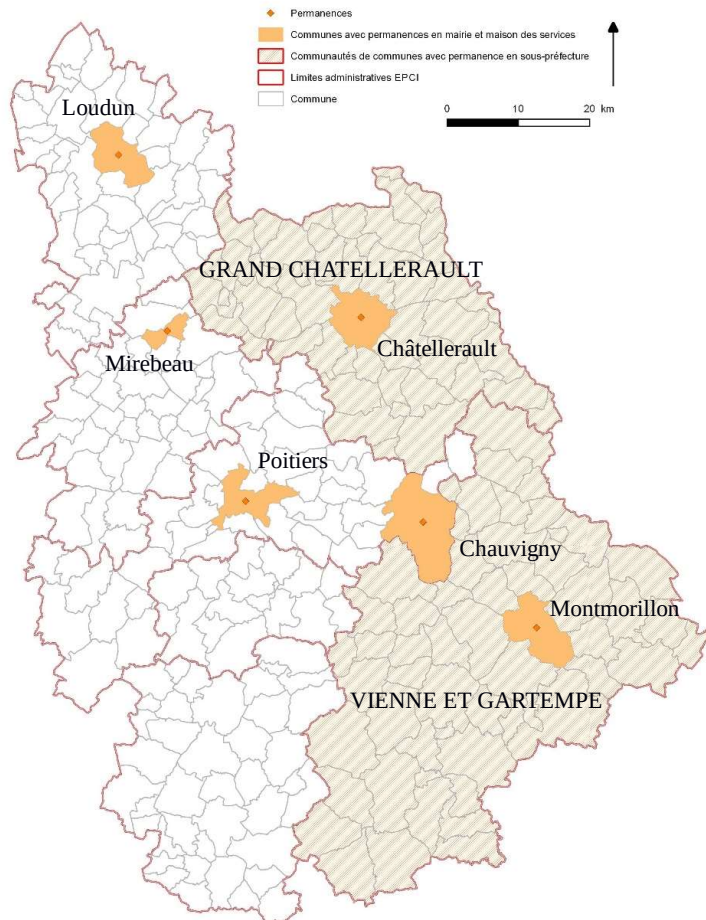


FREQUENCE ET LIEU DES PERMANENCES

En dehors des secteurs listés ci-dessous, vous pouvez contacter le secrétariat de l'UDAP pour connaître les modalités d'échange avec l'ABF (rendez-vous possible sur site ou à l'UDAP, 102 Grand Rue à Poitiers).



La Vienne : Fréquence et lieu des permanences de l'ABF

Commune de Châtelleraut : permanence bimensuelle en mairie > prendre RDV auprès de la mairie.

Communauté d'Agglomération du Grand Châtelleraut : permanence mensuelle en sous-préfecture > prendre RDV auprès du secrétariat de l'UDAP.

Commune de Chauvigny : permanence mensuelle en mairie > prendre RDV auprès du secrétariat de l'UDAP.

Commune de Loudun : permanence mensuelle en mairie > prendre RDV auprès du secrétariat de l'UDAP.

Commune de Mirebeau : permanence mensuelle en mairie > prendre RDV auprès de la mairie.

Commune de Poitiers : permanence hebdomadaire en mairie > prendre RDV auprès du service urbanisme de la ville.

Communauté de Commune Vienne et Gartempe : permanence mensuelle en sous-préfecture de Montmorillon > prendre RDV auprès du secrétariat de l'UDAP.
Permanence mensuelle à la maison des services de la CCGV > prendre RDV auprès du secrétariat de l'UDAP.